SEANCE DU 12 MAI 2016

L'an deux mille seize, le douze mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVALIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER, Mmes PEPIN, ROSA, MM.GLATRE, ANSART, MANCEL, Mmes LE FLOCH, MEDARD, MONLON, MM. AUBE, CARON, DEPLANQUES, DIEULEVEUT, LUCAS, MINARD, MOUCHEL, VOSNIER

Absentes excusées : Mmes BOULET et MOUNIER

Pouvoirs : Mme BOULET a donné procuration à M. LECHEVALIER
Mme MOUNIER a donné procuration à Mme ROSA

Monsieur LUCAS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

N°1433-2016

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame LEMIEUX Angélique a donné sa démission de conseillère municipale. Madame RIVAL Isabelle, suivante sur la liste « Saint-Germain-Village autrement », a également démissionné.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, il y a lieu de compléter l'Assemblée municipale par le candidat venant immédiatement derrière Madame RIVAL Isabelle. Le suivant de la liste après Madame RIVAL est Monsieur VOSNIER Christian.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur VOSNIER Christian dans les fonctions de Conseiller municipal.

****

N°1434-2016 **DECHETS VERTS**

Le Maire rappelle que, concernant la collecte des déchets verts un bilan sera fait au mois de juin avant les congés.

Les élus échangent des idées sur le sujet :

. M. MOUCHEL s'étonne du nombre de sacs achetés. Pourquoi avoir acheté 15 000 sacs biodégradables.

. M. CARON signale que, pour le moment, le nombre de points de collecte a été divisé par 4 : 53 personnes ont acheté des sacs sur 220 foyers concernés par la collecte l'an passé.

. MM. MOUCHEL et VOSNIER font savoir que le problème, c'est la collecte en elle-même. Il faut que les gens gardent leurs déchets verts chez eux. La mise à disposition de composteurs permettrait à la population de garder les déchets à la maison. Des formations pourraient être organisées par le SDOMODE pour accompagner les gens vers le compostage. Les tontes de gazon pourraient être déposées chez le méthanier de Campigny, M. ROELENS, qui produit de l'électricité grâce au méthane issue de la décomposition de l'herbe. M. MANCEL précise que le méthanier souhaite avoir du gazon pur sans caillou.

. M. VOSNIER pense qu'une charte pourrait être signée par les gens concernés.

. M. GLATRE signale que la commune de Saint-Germain-Village est la seule commune du canton qui collecte les déchets verts (hormis Pont-Audemer). Aujourd'hui, la collecte est 4 fois moins coûteuse que l'an passé. La collecte des déchets verts devrait être un sujet à examiner par la communauté de Communes. Une réflexion communautaire devrait être abordée sur les déchets verts.

. M. VOSNIER insiste sur le fait qu'il faut inviter les habitants à être en possession d'un composteur en leur attribuant une formation par le SDOMODE sur la technique du compostage.

. M. LECHEVALIER demande à M. VOSNIER de monter un dossier sur le sujet avec une proposition chiffrée afin d'avoir un bilan précis.

****

N°1435-2016

ECHANGES SUR COMMUNAUTES DE COMMUNES

Il est rappelé que l'Assemblée générale de la Communauté de Communes de Pont-Audemer aura lieu mercredi 1er juin 2016 de 18h00 à 19h30, salle polyvalente du lycée Prévert à Pont-Audemer. Tous les conseillers municipaux ont été conviés à cette réunion.

Concernant la compétence scolaire, des travaux ont été réalisés. Une interrogation sur l'enquête « coûts » subsiste : beaucoup de différences entre les communes. En effet, toutes les collectivités n'ont pas répondu de la même façon. Par exemple, les communes, qui ont beaucoup de bénévoles, ont des coûts moins importants. Pour la restauration scolaire, 3 communes sont en « restauration cuisinée » : Selles, Saint-Mards de Blacarville et Saint-Germain-Village. Les autres collectivités se font livrer leurs repas par un traiteur. Le but est d'éviter une organisation trop centralisée. Le souhait des élus de la Communauté est de créer des pôles de compétence (cantine, garderie, périscolaire …).

M. LECHEVALIER signale que l'échéance pour la compétence scolaire est fixée au 1er septembre 2016.

M. MOUCHEL pense qu'il est urgent de parler du transfert de compétences scolaires aux enseignants. Si ce changement a lieu au 1er septembre 2016, il faut qu'ils soient informés. Monsieur MOUCHEL est favorable à 100% pour ce transfert.

Un des objectifs est que la communauté gère la carte scolaire. Une charte va être établie, elle n'est pas encore arrêtée. Le personnel qui travaille pour les écoles fera partie du personnel de la Communauté de Communes. Des renseignements seront à communiquer aux agents concernés. Pour les enseignants se sera transparent. Pour les parents, il n'y aura pas de changement.

Un projet de mise en réseau pour l'informatique de toutes les Communes de la Communauté est en cours.

Une réunion de travaux aura lieu le 24 mai prochain pour la fusion des Communautés de Communes de Pont-Audemer et Val de Risle en vue de faire un inventaire pour la mise en route de ce regroupement.

Quelques communes avaient évoqué le fait de se regrouper pour former une commune nouvelle. Toutes les communes du canton de Pont-

Audemer pourraient se relier à Pont-Audemer pour former une seule commune. La majorité des Maires serait favorable. M. MOUCHEL pense qu'il faudrait demander l'avis aux habitants. Ce mouvement semble irréversible. A un moment, les communes seront obligées de se regrouper. Un pôle de 20 000 habitants a un intérêt stratégique sur le développement économique de notre zone. Le Nord de la Seine est très industriel. M. LUCAS signale qu'en Seine-Maritime, 18 communes ont fusionné. M. VOSNIER s'interroge sur la place du citoyen, il faut le convaincre que c'est un plus.

****

N°1436-2016

ANCIENS PHOTOCOPIEURS DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

D'anciens photocopieurs ont été laissés dans les écoles maternelle et élémentaire par un fournisseur de matériel de reprographie. Les écoles ne se servent plus de ces copieurs, les directeurs des deux établissements ne souhaitent pas les conserver.

Monsieur LECHEVALIER propose que ces photocopieurs soient remis à des Associations.

Monsieur VOSNIER suggère qu'un des copieurs soit donné au Secours Populaire.

Le nécessaire sera fait pour que ce matériel soit attribué à des Associations.

****

N°1437-2016

BUS SCOLAIRE

Le bus scolaire a été transformé en véhicule utilitaire, il est prêt pour une mise en vente (date de 1ère mise en circulation : février 2003 – 9 CV – Contrôle technique : mars 2016 – kilométrage : 106 000 km – carburant : Gas Oil). Prix de vente proposé : 4 500 €.

Monsieur ANSART se charge de le mettre sur le Bon Coin.

N°1438-2016 **TERRAIN LORIOT**

Le promoteur, qui a signé le compromis de vente pour l'achat du terrain LORIOT, route d'Honfleur, n'a vendu que 3 parcelles. La vente ne devrait pas se concrétiser avec VIABILIS. Monsieur LECHEVALIER signale qu'il est à la recherche de nouveaux acheteurs.

****

N°1439-2016 **QUESTIONS DIVERSES**

M. LUCAS interroge M. MANCEL concernant le projet de voirie au carrefour de la V.C.1 et de la V.C.53, hameau du Bel Air, abordé lors de la commission de voirie. Finalement, il n'est pas possible de mettre un STOP. La commission a donné un accord de principe pour mettre en place un îlot franchissable (esprit d'un giratoire).

M. LUCAS signale que l'abri bus au Bel Air est placé du mauvais côté. Il n'est pas possible de le déplacer en raison du manque de place.

M. VOSNIER signale que le trottoir bordant le château, route d'Honfleur, est recouvert de mousse. Ce dépôt végétal le rend glissant. Par temps de pluie, c'est une véritable patinoire. Il demande que le trottoir soit nettoyé.

M. MOUCHEL s'interroge concernant le Contrat Politique de la Ville. M. LECHEVALIER signale que l'agent de la Communauté de Communes en charge du dossier est en arrêt de maladie et qu'une nouvelle personne vient d'être nommée sur le poste.

****

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.